

INCENDIES – Panser le présent et penser l’avenir :

Plan d’actions de la Région avec 14 mesures
et 3 demandes formulées auprès de l’État



©PHOTOPRESS/STUDIO BONAUD Guillaume

DOSSIER DE PRESSE



Région
**Nouvelle-
Aquitaine**



**NÉO
TERRA**

nouvelle-aquitaine.fr

Incendies en Gironde et dans les Landes : la Région active 14 mesures et formule 3 demandes fortes auprès du Premier ministre

Sommaire

Une mobilisation immédiate de la Région pendant la crise..... p. 3

Un engagement de la Région en faveur d'une solidarité européenne, et nationale, face à l'ampleur des pertes p. 6

**3 demandes fortes formulées auprès de l'État
pour mieux protéger la Nouvelle-Aquitaine face au risque incendie p. 10**

**Implanter en Nouvelle-Aquitaine une base permanente de bombardiers
d'eau et développer un pôle dédié de maintenance, de formation,
et d'innovation pour la lutte aérienne contre les feux de forêt p. 10**

**Faire du massif des Landes de Gascogne le laboratoire national
de la forêt résiliente face au changement climatique p. 11**

**Donner aux Régions les moyens d'agir
pour décentraliser l'adaptation au changement climatique p. 12**

**Un plan régional pour panser le présent et penser l'avenir,
avec les territoires et avec les acteurs économiques p. 13**

Les 14 mesures du plan d'actions de la Région p. 15

AXE 1 : AMORTIR LE CHOC

Mesure 1 : Relancer l'attractivité touristique par une campagne promotionnelle
visant les publics national et international.....p. 15

Mesure 2 : Mobilisation exceptionnelle d'un dispositif de « Prêt Incendies »p. 16

Mesure 3 : Accompagner et faciliter les coopérations pour accélérer l'évacuation
et la valorisation des déchets post-incendiep. 16

Mesure 4 : Soutenir les chefs d'entreprise en détressep. 17

AXE 2 : ORGANISER LE REBOND

A - Mesures en direction des acteurs du tourisme

Mesure 5 : Soutenir la reprise, l'adaptation et la modernisation de l'offre touristique :
hébergements touristiques, sites de visites et activités de loisirsp. 17

B - Mesure en faveur de la relance de la filière Bois

Mesure 6 : Préserver la valeur des bois sinistrés et la biodiversité,
préparer la reconstitution des massifsp. 18

C - Mesures en direction des entreprises

Mesure 7 : Mobiliser le Fonds régional de garantie au service des capacités
d'emprunt des entreprises des territoires touchésp. 19

Mesure 8 : Soutenir la reconstruction et modernisation des ateliers de production touchés dans les TPE et PMEp. 19

D - Mesures en faveur d'une protection opérationnelle accrue de l'ensemble du territoire contre les incendies

Mesure 9 : Adapter la DFCI au changement d'échelle du risque incendiep. 20

AXE 3 : RECONSTRUIRE MIEUX EN ORGANISANT LA ROBUSTESSE DE DEMAIN

A - Mesure en faveur de la résilience de la filière Tourisme

Mesure 10 : Mobilisation du fonds « Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme » pour reconstruire une offre touristique plus robustep. 21

B - Mesure en faveur de la forêt de demain et des espaces naturels

Mesure 11 : Orienter, préparer et mobiliser les outils, notamment financiers, d'une forêt résiliente et restaurer les espaces naturels pour préparer la forêt de demain p. 21

C - Mesures en faveur d'un aménagement du territoire durable

Mesure 12 : Repenser l'avenir des massifs et développer un jumeau numérique territorial d'aide à la décisionp. 24

Mesure 13 : Accompagner les collectivités dans les transitions territoriales.....p. 25

Mesure 14 : Renforcer le cadre régional de référence pour l'aménagement résilient de demainp. 25

Ce qu'il faut retenir de ce plan de soutien..... p. 27

Photo de couverture :

Crédit : PHOTOPQR / Sud Ouest / Bonnaud Guillaume

Contact presse :

Rachid Belhadj 05 57 57 02 75 / presse@nouvelle-aquitaine.fr

La région Nouvelle-Aquitaine a vécu fin juillet 2026 un épisode de feux de forêts historiques aux conséquences dramatiques pour les populations les plus vulnérables, pour ses entreprises, pour le tourisme et la filière du bois, mais aussi pour son patrimoine naturel, sans oublier sa faune et sa flore. Cet évènement s'inscrit dans un contexte de vagues de chaleur successives qui se sont abattues sur le territoire français depuis le mois de mai, et qui touchent durement le territoire néo-aquitain, très agricole. À la sécheresse rencontrée par les agriculteurs du Sud Ouest, après les inondations de l'hiver dernier, s'ajoutent aujourd'hui les conséquences d'un feu hors normes, plongeant le territoire régional dans un cumul de crises.



*Au Porge, une maison détruite par l'incendie
© Région Nouvelle-Aquitaine*

1- Une mobilisation immédiate de la Région pendant la crise

Dès le déclenchement des incendies, la Région s'est mobilisée dans le cadre des cellules de crise mises en place par la préfecture de Gironde - que ce soit à Bordeaux ou dans les cellules délocalisées au cœur du Médoc - et par la préfecture des Landes. Elle a joué un rôle d'écoute auprès des maires, au plus près des communes dévastées par les incendies comme Le Porge, de relais de leurs besoins, mais aussi de lien entre la préfecture et les réseaux économiques, pour faciliter et coordonner les demandes d'accès des entreprises à leur outil de production pour les cas les plus pressants par exemple, pour porter des messages vers le grand public sur la situation de l'accueil touristique en Gironde dès le début de la crise - via son outil le Comité régional du tourisme - et enfin pour assurer un travail de consolidation des impacts économiques et de dimensionnement adéquat de la réponse.



*Alain Rousset, Henri Sabarot et Martial Zaninetti, maire du Porge, le samedi 25 juillet.
© Région Nouvelle-Aquitaine*

En complément, la Région a, depuis le vendredi 24 juillet, ouvert une vingtaine d'internats de lycées et d'établissements régionaux, **soit plus de 2500 places mises à disposition des sapeurs-pompiers, des forces de sécurité et des populations évacuées** :

- **8 bases d'hébergement dédiées aux pompiers** afin qu'ils récupèrent et qu'ils puissent se relayer dans de bonnes conditions pour lutter contre les incendies ;
- **des plateformes de restauration** produisant jusqu'à plus d'un millier de repas quotidiens pour les secours ;



*Départ d'une colonne de pompiers au lycée Victor-Louis à Talence
© Région Nouvelle-Aquitaine*

- **5 centres d'accueil pour les populations évacuées, résidents d'EHPAD et jeunes de colonies de vacances ;**
- **4 bases logistiques pour les forces de sécurité** (CRS, gendarmes, protection civile).

Enfin, les cars habituellement mobilisés par la Région et la Régie Régionale des Transports des Landes (RRTL), pour desservir le Bassin et les côtes girondine et landaise ont été utilisés pour assurer l'évacuation des populations et des touristes. Et des trains régionaux ont été priorités sur la ligne Bordeaux – Arcachon pour évacuer les touristes et habitants de la presqu'île du Cap-Ferret.



*Yasmina Boultam, conseillère régionale, accueille des gendarmes au lycée La Morlette à Cenon le vendredi 31 juillet dernier
© Région Nouvelle-Aquitaine*

2- Un engagement de la Région en faveur d'une solidarité européenne, et nationale, face à l'ampleur des pertes

L'impact sur le tissu économique, s'annonce d'ores et déjà majeur :

- **15000 entreprises directement impactées**, mais avec des impacts bien plus vastes, au-delà des zones directement évacuées, et aggravés par la fermeture de plusieurs axes majeurs comme l'A63 ou les lignes ferroviaires vers Hendaye et Tarbes.
- Le tourisme en Nouvelle-Aquitaine représente 8 % du PIB régional, soit 14,8 milliards d'euros de retombées économiques. À ce stade, les premières estimations chiffrent **les pertes à environ 60 millions d'euros** sur les seules zones évacuées et pendant la seule période d'évacuation.
- 40 965 ha de forêts ont brûlé, soit au moins 3,5 millions de m³ de bois fort tige. Cela représente environ 5 % des surfaces de pin maritime en Nouvelle-Aquitaine et 65 % des prélèvements en pin maritime en Nouvelle-Aquitaine par an (chiffage de valeur en cours).
- Sur le Bassin d'Arcachon, l'été constitue le second pic commercial de l'ostréiculture après les fêtes de fin d'année. Grâce à la fréquentation touristique et à la vente directe dans les ports ostréicoles, la période estivale représente un ordre de grandeur de 15 millions d'euros de chiffre d'affaires pour la filière ostréicole locale.

- Au niveau des espaces naturels, ce sont 22 739 ha impactés au sein du Parc naturel régional Médoc (9,5 % de sa superficie), 7742 ha au sein du Parc naturel régional Landes de Gascogne (2,1 %), 6,9 ha au sein de la réserve biologique de Lacanau (2,7 %) et six sites Natura 2000 majeurs. Beaucoup d'espèces animales et végétales sont implicitement touchées (417 espèces dont 181 protégées) par la destruction de leur habitat, de leur ressource alimentaire ou leur territoire.



Au Porge, un paysage de désolation
© Région Nouvelle-Aquitaine

La Région s'est engagée à poursuivre ce travail de chiffrage en mobilisant ses propres outils, comme le Comité régional du tourisme, et à le consolider avec ses partenaires, têtes de réseaux économiques, chambres consulaires, représentants des filières économiques, dans le cadre de l'exercice de sa compétence de développement économique. Ce chiffrage est majeur pour **déclencher l'obtention de la solidarité européenne au travers du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE)**, une demande du ressort de l'État qui sera appuyée par la Région. Pour en bénéficier, il faut en effet pouvoir montrer que les dommages représentent au moins 1,93 milliard d'euros, soit environ 1,5 % du revenu national brut sur le territoire.

Pour la Région, cette brique européenne doit constituer le premier élément de réponse structurant face à l'ampleur de la crise traversée. Elle mobilisera son influence au travers de son rôle dans l'Europe des Régions pour œuvrer en ce sens.

Faire émerger une filière industrielle européenne de la défense incendie

Au-delà de la solidarité financière européenne, la Région considère que l'extension du risque incendie à l'échelle du continent appelle une **réponse industrielle européenne**.

La montée en puissance du mécanisme RescEU constitue une première étape avec la constitution progressive d'une flotte européenne de moyens aériens de lutte contre les feux. Cette dynamique doit désormais s'accompagner de la **structuration d'une véritable filière industrielle européenne dédiée à la défense incendie**, mobilisant les secteurs de l'aéronautique, des drones, du spatial, de l'intelligence artificielle et de la sécurité civile.

Dans le cadre de son engagement au sein de l'Europe des Régions, la Nouvelle-Aquitaine défendra la constitution d'un réseau de régions pilotes afin de porter cette ambition auprès des institutions européennes et de contribuer à l'émergence d'une souveraineté industrielle européenne dans le domaine du soutien aérien à la lutte contre les incendies.

Première région aéronautique de défense en France, la Nouvelle-Aquitaine dispose d'atouts majeurs pour contribuer à cette stratégie européenne, notamment autour des activités de maintenance, de formation et de développement des compétences, avec Aerocampus Aquitaine et des acteurs industriels de premier plan implantés sur son territoire.

La réponse nationale constitue la seconde brique attendue : dès le début de la crise, la Région a plaidé pour **une mise en œuvre complète et exhaustive des mesures de chômage partiel** (au-delà des zones directement sinistrées, intégrant les zones évacuées, et des effets des évacuations sur la perturbation de l'ensemble de l'écosystème, pour les salariés permanents et temporaires), mais aussi pour **la mise en place d'un cadre fiscal favorable pour les entreprises souhaitant contribuer au fonds de solidarité inter-entreprises** soutenu par le Medef (modèle Notre-Dame). Elle a relayé auprès de l'État la nécessité de mobiliser le maximum de souplesse possible dans la mise en œuvre des assurances, un levier majeur d'amortissement du choc, ce qui a été entendu avec des délais plus longs pour déclarer, mais aussi des conditions spécifiques pour le relogement des populations évacuées.



Alain Rousset, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, a organisé un temps d'échanges avec plus de 200 acteurs socio-économiques impactés et victimes des incendies des Landes et de la Gironde, le lundi 3 août à l'Hôtel de Région à Bordeaux, en présence de Bachir Bakhti, préfet délégué pour l'égalité des chances auprès de la préfète de région. Avec pour objectif de co-construire ensemble les solutions afin de préserver au mieux le dynamisme de l'économie régionale, notamment touristique
 © Région Nouvelle-Aquitaine – Sébastien Blanquet-Rivière.

3 demandes fortes formulées auprès de l'État pour mieux protéger la Nouvelle-Aquitaine face au risque incendie

La Région restera un partenaire constructif mais exigeant vis-à-vis de l'État. Elle porte ainsi **3 demandes fortes pour mieux protéger la Nouvelle-Aquitaine face au risque incendie.**

Les incendies de l'été 2026 démontrent que le changement d'échelle du risque doit conduire à un changement d'échelle de la réponse publique. Ils rappellent également la nécessité d'engager une véritable politique d'adaptation des territoires au changement climatique, afin d'anticiper les conséquences des crises futures plutôt que d'en subir systématiquement les effets

La Nouvelle-Aquitaine demande à l'État **3 décisions structurantes.**

1. Planter en Nouvelle-Aquitaine une base permanente de bombardiers d'eau et développer un pôle dédié de maintenance, de formation, et d'innovation pour la lutte aérienne contre les feux de forêt

La Nouvelle-Aquitaine demande **l'implantation d'une base opérationnelle permanente de bombardiers d'eau, dotée de Canadair et des autres moyens aériens** nécessaires à la protection du massif des Landes de Gascogne et, plus largement, du grand Sud-Ouest.

Cette implantation pourra s'appuyer sur les infrastructures déjà présentes sur le territoire, notamment le pélicandrome de la base aérienne 106 de Mérignac, celui déployé sur la base aérienne 118 de Mont-de-Marsan ou à l'aéroport de Pau-Uzein durant la période estivale, ainsi que le pélicandrome de Limoges, qui participent déjà au ravitaillement des appareils en eau et en produit retardant.

Elle bénéficiera également d'un écosystème aéronautique régional de premier plan. Avec AEROCAMPUS Nouvelle-Aquitaine à Latresne, la Région dispose d'une expertise reconnue en matière de formation professionnelle, de maintenance aéronautique et de développement des compétences. Ce dispositif est renforcé par la présence d'acteurs industriels majeurs tels que Sabena Technics, titulaire du contrat de maintenance des Canadair français, dont le site de Mérignac emploie près de 1 000 salariés.

La Région est prête à mobiliser cet écosystème aux côtés de l'État pour former les personnels, structurer les compétences nécessaires et accueillir durablement une capacité opérationnelle complète de lutte aérienne contre les incendies.

Au-delà de l'accueil d'un détachement permanent de bombardiers d'eau, la Nouvelle-Aquitaine propose également de structurer sur son territoire une base industrielle dédiée aux futurs moyens aériens de lutte contre les incendies, avec l'appui de l'État et de l'Europe, afin de renforcer la souveraineté française et européenne dans un secteur devenu stratégique face à l'intensification des risques climatiques. Cette implantation constituerait ainsi l'un des points d'appui de la future filière industrielle européenne de la défense incendie que la Région appelle de ses vœux, en articulant sur un même territoire capacités opérationnelles, expertise industrielle, formation et innovation.

Cette ambition doit également s'accompagner du développement d'une filière française de retardants. Dans un contexte de forte dépendance aux solutions importées et de tensions d'approvisionnement observées à l'échelle européenne, la Région appelle à soutenir les projets nationaux innovants, à l'image du programme PREFIBIO porté par l'entreprise française BIO EX, visant à développer des retardants écologiques de nouvelle génération et à sécuriser durablement l'approvisionnement des moyens de lutte contre les incendies.

Il ne s'agit donc pas seulement d'accueillir des avions : la Nouvelle-Aquitaine propose de bâtir un véritable écosystème dédié à la lutte contre les feux de forêt, articulant moyens aériens, expertise opérationnelle, formation, maintenance et innovation, afin de devenir un pôle de référence au service de la résilience des territoires face au changement climatique.

2. Faire du massif des Landes de Gascogne le laboratoire national de la forêt résiliente face au changement climatique

Les incendies de 2022 puis de 2026 ont démontré que le massif des Landes de Gascogne est désormais confronté à une accumulation de risques sans précédent : incendies de grande ampleur, sécheresses plus longues et plus intenses, tempêtes, épisodes d'inondation, ainsi que la progression de nouvelles menaces sanitaires et parasitaires. Face à ces agressions cumulatives, reconstruire à l'identique ne peut constituer une réponse suffisante.

La Région Nouvelle-Aquitaine propose de faire du massif des Landes de Gascogne un territoire pilote national de l'adaptation de la forêt au changement climatique, associant l'État, la Région, l'Europe, la recherche, les propriétaires forestiers et l'ensemble de la filière.

Cette ambition repose d'abord sur la préservation et la restauration du fonctionnement hydrique des massifs forestiers. La Région demande à l'État d'engager un programme d'ampleur visant à mieux retenir l'eau dans les territoires, à restaurer les zones humides, ralentir les écoulements, optimiser la gestion hydraulique et développer des solutions fondées sur la nature permettant à la fois de réduire le risque de sécheresse et de mieux gérer les épisodes d'inondation.

Ce programme doit également permettre d'expérimenter et de déployer les modèles forestiers les plus résilients face aux évolutions climatiques. Le pin maritime constitue autant l'identité que la force économique du massif, il convient de renforcer sa résilience par des approches complémentaires favorisant la diversification des paysages forestiers, le développement de continuités écologiques et la présence accrue de structures bocagères et d'espaces tampons capables de mieux conserver l'eau, limiter la propagation des feux et soutenir la biodiversité.

Ce territoire pilote devra enfin accélérer les travaux sur la prévention, la détection précoce des départs de feu, les interfaces entre forêt et zones habitées, les nouvelles technologies de surveillance et d'intervention, ainsi que la lutte contre les menaces sanitaires émergentes.

Il s'agit de bâtir la forêt de demain : une forêt productive, résiliente et multifonctionnelle, capable de mieux faire face simultanément aux sécheresses, aux

inondations, aux incendies, aux tempêtes et aux risques sanitaires qui accompagnent l'accélération du changement climatique.

3. Donner aux Régions les moyens d'agir pour décentraliser l'adaptation au changement climatique

L'ampleur des incendies de 2026 en Gironde et dans les Landes invite à repenser l'ensemble des moyens de lutte et pose une question plus large : **comment mieux piloter et financer l'adaptation de nos territoires au changement climatique ?** Il faut à la fois conjuguer stratégie nationale et décentralisée avec une gestion par les Régions au plus près des territoires.

Les conséquences du changement climatique ne sont pas les mêmes dans les Landes de Gascogne, sur le littoral atlantique, dans les territoires de montagne ou dans les grandes métropoles. **Les réponses doivent être pensées et organisées au plus près des territoires.**

La Région Nouvelle-Aquitaine demande au Gouvernement d'engager une nouvelle étape de décentralisation de la politique d'adaptation au changement climatique, reconnaissant aux Régions un rôle de chef de file et leur donnant les capacités d'organiser, avec les collectivités et les acteurs de leur territoire, les politiques de prévention et d'adaptation.

Cette nouvelle responsabilité doit impérativement s'accompagner de ressources financières propres, pérennes et dynamiques, permettant d'investir massivement dans la prévention et l'adaptation plutôt que de devoir toujours davantage financer la réparation des crises.

« On ne peut pas demander aux Régions d'être en première ligne face au changement climatique tout en réduisant leurs capacités financières d'intervention. » précise Alain Rousset.

Un plan régional pour panser le présent et penser l'avenir, avec les territoires et avec les acteurs économiques

Pour autant, la Région a pris toute la mesure du caractère dévastateur des incendies qui ont frappé le territoire. C'est pourquoi, elle souhaite **déployer un plan d'actions mobilisant trois de ses compétences : le développement économique, l'aménagement du territoire, et le chef de filât biodiversité.**

Au-delà de la crise à gérer, tous ces événements constituent un révélateur des effets désormais durables des risques climatiques extrêmes sur l'économie, les territoires et leur population, les forêts et la biodiversité.

Les risques naturels du XXIème siècle ne peuvent plus être pilotés avec les outils du XXème.

L'enjeu n'est plus seulement de répondre aux crises mais d'organiser l'adaptation progressive de l'économie, des territoires et des infrastructures aux nouvelles réalités climatiques.

L'adaptation implique de mieux connaître les vulnérabilités, d'anticiper les effets en cascade et de transformer les modes d'intervention. Au-delà de la réponse immédiate sur les zones directement touchées, l'enjeu de ce plan d'actions est avant tout de mieux préparer l'avenir sur l'ensemble du territoire.

Ce plan est ainsi structuré en **3 axes** :

- 1. Amortir le choc.**
- 2. Organiser et faciliter le rebond.**
- 3. Reconstruire mieux en organisant la robustesse de demain.**

Il s'appuie sur **14 dispositifs et mesures** qui permettront de mobiliser jusqu'à **127 millions d'euros** (publics et privés) injectables dans l'économie des territoires touchés et **immédiatement opérationnels**, par l'effet de levier des outils déployés par la Région.

Ces incendies rappellent une fois de plus la nécessité d'inscrire l'action publique dans une perspective d'atténuation et d'adaptation. La Nouvelle-Aquitaine a engagé de longue date cette démarche à travers **Néo Terra**, sa feuille de route pour accélérer la transition écologique et énergétique, qui place la résilience territoriale, la gestion durable de la forêt, de l'eau et l'anticipation des risques climatiques au cœur des politiques publiques régionales. Cette démarche s'appuie notamment sur les travaux du comité scientifique régional AcclimaTerra, mis en place dès 2010 pour éclairer les impacts du changement climatique sur les territoires néo-aquitains.

Cet incendie hors-norme, marqueur d'un changement climatique aux conséquences documentées de longue date par les scientifiques, rappelle l'importance d'en accélérer la mise en œuvre.

Si l'adaptation devient aujourd'hui une nécessité incontournable face aux conséquences déjà perceptibles du changement climatique, elle ne saurait se substituer aux efforts d'atténuation. La Région Nouvelle-Aquitaine poursuit en effet depuis plusieurs années une stratégie volontariste de réduction des émissions de gaz à effet de serre à travers Néo Terra. Les politiques engagées en matière de sobriété énergétique, de mobilité décarbonée, de développement des énergies renouvelables, de préservation des puits de carbone et de

transformation des modèles économiques participent pleinement à la limitation de l'intensité future des aléas climatiques. **L'adaptation et l'atténuation doivent être pensées de manière complémentaire : s'adapter aux effets déjà présents du changement climatique tout en continuant d'agir pour en limiter l'aggravation.**

Il s'agit ainsi, au-delà de la réponse à l'urgence, de bâtir une trajectoire régionale d'adaptation au changement climatique par une approche intégrée, cohérente, en embarquant les territoires dans ce projet de robustesse accrue.

Dans ce cadre, la Région **poursuivra son travail avec les communautés scientifiques, en y intégrant les sciences sociales** (sociologie, sciences comportementales) pour accompagner les projets de territoire en découlant.

Elle mobilisera les Parcs naturels régionaux, Réserves naturelles régionales, associations, les associations d'entreprises, les branches professionnelles et les partenaires sociaux afin de renforcer l'impact de ses interventions, en premier lieu sur les zones impactées par les incendies, mais plus largement sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine afin d'assurer une action coordonnée au service des territoires.

Ce plan d'actions s'adresse ainsi aux publics suivants :

- les entreprises, commerces, TPE - PME, sylviculteurs, pour leur permettre de redémarrer leur activité au plus vite ;
- les filières et branches professionnelles, les partenaires sociaux pour accompagner leur réflexion dans des choix de développement intégrant pleinement la notion de résilience face au changement climatique ;
- les collectivités et acteurs publics, pour traduire ces enjeux dans leurs projets de territoire, et alimenter ainsi le futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région.



Mercredi 9 septembre - Une réunion s'est encore tenue pour lancer la reconstruction des zones sinistrées par les incendies en Gironde et dans les Landes

© Région Nouvelle-Aquitaine

Les 14 mesures du plan d'actions de la Région

AXE 1 : AMORTIR LE CHOC

Mesure 1 : Relancer l'attractivité touristique par une campagne promotionnelle au national et à l'international

Une mobilisation collective d'une ampleur inédite s'est mise en place pour promouvoir la destination auprès des clientèles françaises et européennes.

Conscients du poids économique du tourisme sur les secteurs touchés, 15 partenaires, issus d'institutions, de destinations touristiques, d'acteurs de la filière viticole, de professionnels du tourisme, des transports, de l'hôtellerie et du développement économique, se sont réunis autour d'une ambition commune : renforcer l'attractivité du territoire, conforter la confiance des voyageurs et soutenir les réservations de fin d'été et d'arrière-saison.

Ce plan de mobilisation se traduit par une campagne de communication « *Les vacances continuent ici* » auprès des clientèles française et européenne.

Le message porte sur la valorisation de la richesse de l'offre et rappelle que la destination réunit toutes les conditions pour offrir aux visiteurs une expérience de qualité, entre nature, patrimoine, culture, gastronomie et art de vivre (accessibilité par les transports, qualité de l'air et des eaux de baignade, ouverture des sites touristiques, hospitalité des acteurs économiques locaux).



Les quatre visuels de la campagne de communication © Le vestiaire

La campagne de promotion en France a été déployée à partir du 5 août en presse, digital et sur les réseaux sociaux, puis sera relayée sur les principaux marchés européens, en partenariat avec Atout France.

Qui sont les 15 partenaires ?

Région Nouvelle-Aquitaine et Comité régional du tourisme Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, et l'Office de tourisme des Congrès de Bordeaux Métropole, Gironde Tourisme, Contrat de Destination Côte Atlantique, Siba Bassin d'Arcachon, Office de tourisme Médoc-Atlantique, Office de tourisme Médoc Plein Sud, Office de tourisme Vendays-Montalivet, Margaux Médoc Tourisme, Conseil interprofessionnel du Vin de Bordeaux (CIVB), Aéroport de Bordeaux, Club hôtelier Bordeaux Métropole, CCI Bordeaux Gironde.

En complément, l'abondement financier et opérationnel de l'Etat et d'Atout France permet de **déployer cette campagne à l'international jusqu'à l'automne**. Elle combine campagnes digitales et réseaux sociaux, accueils d'influenceurs, opération avec les plateformes de réservation et actions spécifiques auprès des clientèles de l'hôtellerie de plein air.

Les Landes sont également associées aux actions visant à soutenir directement les réservations sur les grandes plateformes de réservation et au volet international.

Montant mobilisé : 120 000 euros par la Région et 80 000 euros par le CRT, soit 180 000 euros, pour une campagne équivalent media de plus de 2M€.

Mesure 2 : Soutenir la trésorerie et la relance des entreprises sinistrées : Création d'un dispositif de « Prêt Rebond » post-Incendies

Cette mesure permettra **l'octroi de prêts compris entre 5 000 euros et 50 000 euros**. Elle sera systématiquement associée à un cofinancement bancaire. Elle vise principalement les entreprises économiquement viables mais confrontées à des tensions temporaires de trésorerie liées aux incendies, notamment dans les secteurs touristiques et saisonniers. Elle permettra de soutenir la continuité de l'activité, de faciliter l'accès au financement bancaire, de couvrir des besoins de fonds de roulement ou des restes à charge après indemnisation, ainsi que de financer des investissements renforçant la résilience des entreprises face aux risques naturels.

Ce dispositif prendra soit la forme de prêts cofinancés par la Région, Bpifrance et les banques, dispositif géré par Bpifrance, mais également de prêts publics directement octroyés par la Région.

Ce dispositif permettra de **mobiliser jusqu'à 10 M€ de prêts par effet de levier** et grâce au cofinancement bancaire.

Mesure 3 : Accompagner et faciliter les coopérations pour accélérer l'évacuation et la valorisation des déchets post-incendie

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Nouvelle-Aquitaine, approuvé le 27 mars 2020 et modifié le 18 novembre 2024, fixe la stratégie à l'horizon 2030 et 2050 pour encadrer l'urbanisme, l'environnement, les transports et la gestion des sols. Un des objectifs est de prévenir et gérer les déchets.

La planification posée avec l'ensemble des parties prenantes conduit la Région, en temps de crise, à **piloter les coopérations entre les éco-organismes, les EPCI, les syndicats et les entreprises pour optimiser la destination de ces déchets et éviter que la totalité ne parte en enfouissement direct**, en s'appuyant sur les dernières études sur les capacités de traitement et les flux de déchets.

Cette compétence a déjà été mobilisée à la suite des inondations de 2026.

La Région pourra également appuyer les demandes de **solidarité** avec les régions voisines, notamment avec la Région Occitanie.

Mesure 4 : Prévenir les difficultés économiques et humaines des dirigeants d'entreprises

En complément de ces mesures d'urgence, les chefs d'entreprises affectés par la perte momentanée ou définitive de leur outil de production pourront avoir recours au réseau partenaire de détection des entreprises en difficulté de la Région, et notamment le réseau Apesa financé par la Région. Ce dispositif d'aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë a été créé en 2013. Les associations Apesa Gironde et Landes sont des relais de l'intervention régionale dans le domaine de prévention des défaillances des entreprises et en soutien technique et psychologique auprès des dirigeants.

Cette mobilisation s'étend au réseau d'associations partenaires de l'APESA qui travaille notamment en lien étroit avec les Groupements de Prévention Agréés (GPA) et « La Clinique des TPE » portée par la Caisse Sociale de Développement Local ainsi que les associations « 60 000 Rebonds » et « Entraide & Entrepreneur ».

La Région mobilise la convention qui la lie à l'Apesa pour demander un accueil et une écoute spécifique aux dirigeants qui en exprimeraient le besoin dans le cadre de l'urgence post-incendies.

AXE 2 : ORGANISER LE REBOND

A- Mesures en direction des acteurs du tourisme

Mesure 5 : Soutenir la reprise, l'adaptation et la modernisation de l'offre touristique : hébergements touristiques, sites de visites et activités de loisirs

Afin de favoriser la reprise rapide de l'activité touristique dans les territoires sinistrés, la Région mobilise ses dispositifs d'aide à l'investissement matériel en faveur des hébergements touristiques, des sites de visites et des activités de loisirs impactés par les incendies. Ces aides permettront d'accompagner les travaux nécessaires à la remise en activité, à l'adaptation et à la modernisation des équipements concernés.

Qui est concerné ?

Les maîtres d'ouvrage publics et privés exploitant des hébergements touristiques, des sites de visites ou des activités de loisirs.

La Région mobilise notamment :

- les aides à l'hôtellerie indépendante
- les aides à l'hôtellerie de plein air indépendante
- les aides aux sites de visites et activités de loisirs
- les aides à la découverte économique
- les aides aux hébergements du tourisme social

Un soutien mobilisable au fil de l'eau, en complément des indemnisations assurantielles et des autres financements publics.

B- Mesures en faveur de la relance de la filière Bois

Mesure 6 : Préserver la valeur des bois sinistrés et la biodiversité, préparer la reconstitution des massifs

Accompagner les acteurs de la filière forêt-bois afin de gérer les conséquences immédiates des incendies tout en préparant la reconstitution des massifs forestiers.

Stocker les bois sinistrés

La gestion des volumes exceptionnels de bois brûlés constitue un enjeu économique, sanitaire et logistique majeur pour la filière forêt-bois. Contrairement aux incendies de 2022, qui avaient généré environ 2 millions de m³ de bois sinistrés rapidement absorbés par les industriels de transformation, les volumes actuellement estimés à **au minimum 3,5 millions de m³** en Gironde et dans les Landes pourraient **nécessiter la mise en place de solutions spécifiques de stockage**.

La réhabilitation d'anciennes plateformes de stockage, notamment celles développées à la suite de la tempête Klaus, est à l'étude. Ces infrastructures permettraient de lisser la mise sur le marché des bois sinistrés, de limiter les phénomènes de saturation des capacités industrielles et de préserver autant que possible la valeur économique de la ressource.

Toutefois, la faisabilité technique du stockage des bois brûlés sous aspersion devra être préalablement confirmée. Des expertises complémentaires pourraient donc être nécessaires avant tout déploiement à grande échelle.

La réflexion devra être conduite en lien étroit avec l'État, les propriétaires forestiers, les gestionnaires de plateformes et les industriels de la transformation. Au-delà de la gestion de la crise actuelle, l'investissement dans des capacités de stockage adaptées constituerait également un outil structurant pour renforcer la résilience de la filière face à la multiplication des aléas climatiques.

Dans ce contexte, la Région viendra en cofinancement de **la mise en place par le Ministère de l'Agriculture d'une mesure spécifique d'accompagnement du financement des infrastructures de stockage du bois au bénéfice de la filière sylvicole**.

Gérer l'urgence de la récolte tout en préservant la biodiversité

La Région mobilisera son réseau de structures naturalistes, notamment l'Agence régionale de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA), le Conservatoire botanique national Sud-Atlantique (CBNSA) et d'autres partenaires (Cistude Nature, Conservatoire d'Espaces Naturels...), afin d'accompagner les gestionnaires forestiers et les entreprises de travaux dans la prise en compte de la biodiversité lors des opérations de récolte des bois incendiés.

La gestion de l'eau sera intégrée dans cette démarche en lien avec les structures compétentes en Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

C- Mesures en direction des entreprises

Mesure 7 : Sécuriser le financement et garantir la relance des entreprises impactées : Mobiliser le Fonds régional de garantie au service des capacités d'emprunt des entreprises du territoire touché.

La Région Nouvelle-Aquitaine est en capacité de mobiliser très rapidement son dispositif de garantie bancaire contractualisé avec Bpifrance afin d'accompagner les entreprises affectées par les incendies en Gironde et dans les Landes. Cette démarche s'appuie sur **le Fonds Régional de Garantie Nouvelle-Aquitaine 2**, qui a déjà permis depuis 2017 d'accompagner 1206 entreprises et de soutenir près de 698 millions d'euros de prêts bancaires grâce à un important effet de levier.

Le dispositif est déjà fortement présent sur les territoires concernés : 56 entreprises situées dans les communes évacuées bénéficient actuellement d'un encours de prêts garantis d'environ 405 millions d'euros pour 9 millions d'euros déjà garantis. **Dans l'immédiat, les entreprises déjà bénéficiaires d'une garantie de la Région pourront solliciter des reports ou gels d'échéances pouvant aller jusqu'à 24 mois, sans coût supplémentaire, permettant de soulager rapidement leur trésorerie.**

Ce fonds s'adresse aux :

- Entreprises touchées par les conséquences économiques des incendies
- Et aux exploitations agricoles réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 750 000 euros, à titre exceptionnel et temporaire.

En outre, la Région propose que ce fonds de garantie soit bonifié dans ces conditions : relèvement du niveau de garantie du fonds à 80 % (contre 70 % actuellement), afin de faciliter l'accès au crédit bancaire des entreprises touchées et de sécuriser encore davantage la prise de risque des établissements financiers.

L'enveloppe actuelle de ce fonds régional de 6 millions d'euros permettra de soutenir l'activité courante du fonds ainsi que les besoins exceptionnels liés aux incendies. **Grâce à l'effet de levier du dispositif de 1 pour 10, et au cofinancement de Bpifrance et des établissements bancaires partenaires ce dispositif permettra de garantir 45 millions d'encours et de mobiliser plus de 112 M€ de prêts bancaires.**

Les modalités exceptionnelles applicables aux entreprises sinistrées seront ouvertes jusqu'au 30 juin 2027.

Ces mesures sont immédiatement opérationnelles.

Mesure 8 : Soutenir la reconstruction et modernisation des ateliers de production touchés dans les TPE et PME

Les incendies de l'été 2026 ont entraîné la destruction ou la dégradation d'équipements, de matériels de production et d'ateliers indispensables à l'activité de nombreuses entreprises principalement au Porge et dans la zone d'activité de Biscarrosse. Afin de favoriser une reprise rapide de l'activité économique, la Région mobilisera ses dispositifs existants d'aide à

l'investissement pour accompagner la reconstruction et la modernisation des outils de production sinistrés.

L'intervention régionale visera à soutenir les investissements matériels nécessaires au redémarrage de l'activité, en complément des indemnisations versées par les assurances et des autres financements publics mobilisables.

Pour les très petites entreprises relevant des secteurs du commerce, de l'artisanat, des services et de l'industrie, la Région mobilisera son dispositif « **Commerces et services du quotidien** ». L'aide pourra atteindre **15 000 euros**, dans la limite de **50 % du reste à charge de l'entreprise** après indemnisation.

Pour les PME industrielles, la Région mobilisera également ses dispositifs de soutien à la performance industrielle afin d'accompagner les investissements de remplacement, de modernisation ou d'adaptation des équipements de production touchés par les incendies.

Sont notamment éligibles les dépenses engagées à compter du 22 juillet 2026, conformément à l'arrêté du 31 juillet 2026 portant reconnaissance de sinistre de grande ampleur concernant les feux de forêt en Gironde et dans les Landes. Les demandes pourront être déposées jusqu'au **31 décembre 2026**.

Ce dispositif s'adresse aux TPE et PME impactées par les incendies de l'été 2026 en Gironde et dans les Landes et est immédiatement mobilisable.

D- Mesure en faveur d'une protection opérationnelle accrue de l'ensemble du territoire contre les incendies

Mesure 9 : Adapter la Défense des Forêts contre les incendies (DFCI) au changement d'échelle du risque incendie

La Région poursuivra la mise en œuvre des mesures forestières de son plan stratégique régional en veillant particulièrement à **renforcer le soutien aux investissements** de Défense des forêts contre les incendies (DFCI).

Dans ce cadre, la Région a proposé à l'Europe un transfert de crédits Feader permettant **d'abonder de 4,2 millions d'euros l'enveloppe consacrée à la DFCI et a demandé une instruction expresse.**

Parallèlement au renforcement des investissements de DFCI, la Région souhaite qu'un retour d'expérience approfondi (RETEX) soit conduit sur la gestion des incendies exceptionnels intervenus en Gironde et dans les Landes. Ce travail, associant l'ensemble des parties concernées, devra permettre de tirer les enseignements utiles sur l'organisation opérationnelle de la lutte contre les incendies et d'identifier les facteurs clés de succès pour l'extinction rapide des feux naissants.

AXE 3. RECONSTRUIRE MIEUX **EN ORGANISANT LA ROBUSTESSE DE DEMAIN**

A- Mesure en faveur de la résilience de la filière Tourisme

Mesure 10 : Reconstruire une offre touristique plus robuste : Mobilisation du fonds « Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme »

En accord avec ses partenaires, la Région mobilise la SEM Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme (NACT), afin qu'elle puisse contribuer à la résilience, à la reconstruction et à l'adaptation des infrastructures touristiques impactées par les aléas climatiques.

NACT est la foncière régionale dédiée au tourisme. Elle intervient en investissement pour soutenir la transformation, la transition et la transmission des infrastructures touristiques exploitées prioritairement par des acteurs familiaux et indépendants. Dans le contexte des incendies de l'été 2026, NACT pourra intégrer de façon accélérée les plans de financement des projets de reconstruction afin de sécuriser leur modèle économique et de faciliter leur rebond.

La SEM dispose déjà de compétences en matière de développement touristique, de portage immobilier, de prise de participation et de réalisation d'études d'intérêt régional. Elle aura ainsi vocation à intervenir prioritairement sur des équipements touristiques structurants pour les territoires (hôtels, hôtellerie de plein air, villages vacances, résidences de tourisme, centres de vacances ou équipements de loisirs), tandis que les entreprises présentant des besoins financiers plus limités pourraient être orientées vers d'autres dispositifs régionaux existants, notamment le Fonds régional de garantie.

2 M€ pourront être mobilisés et permettront ainsi d'accompagner 5 M€ de projet.

B- Mesure en faveur de la forêt de demain et des espaces naturels

Mesure 11 : Orienter, préparer et mobiliser les outils, notamment financiers, d'une forêt résiliente et restaurer les espaces naturels pour préparer la forêt de demain

La reconstruction des massifs forestiers et la restauration des espaces naturels touchés par les incendies nécessitent de mobiliser dès aujourd'hui l'ensemble des leviers financiers disponibles tout en préparant les outils de demain. La Région agira pour associer financements publics, fonds européens et financements privés afin d'accélérer la transition vers des écosystèmes plus robustes face au changement climatique.

Mobiliser les dispositifs régionaux et les financements privés en faveur de la restauration des espaces naturels

La Région mobilisera son Fonds Nature afin d'accompagner les travaux de restauration des espaces naturels, les acquisitions foncières stratégiques et les opérations de préservation des espèces les plus vulnérables. Une enveloppe de l'ordre de 25 000 à 50 000 euros pourra

être mobilisée dans le cadre du prochain appel à projets du Fonds Nature, sous réserve de l'accord de la Fondation du Patrimoine.

En complément, la Région poursuivra la mobilisation des financements privés à travers la Fondation du Patrimoine et la Coopérative Carbone afin de renforcer les capacités d'intervention en faveur des territoires sinistrés.

Préparer la future programmation européenne au service d'une forêt plus résiliente

La Région entend également préparer dès aujourd'hui les outils financiers de demain. Dans le cadre des négociations relatives au futur **Plan de Partenariat National et Régional (PPNR)**, qui mettra en œuvre les financements européens de la période **2028-2034**, elle défendra la reconnaissance de l'adaptation des espaces forestiers et naturels comme une priorité stratégique.

L'objectif est de permettre la mobilisation de financements européens à la hauteur des enjeux de reconstruction et d'adaptation des territoires touchés par les incendies, en soutenant notamment les opérations de restauration écologique, de diversification des peuplements forestiers, de préservation des continuités écologiques et de redéfinition des espaces naturels face aux effets du changement climatique.

La Région portera ainsi auprès de l'État et des institutions européennes la nécessité de consacrer une part significative de la future programmation 2028-2034 à la construction d'une forêt plus résiliente, capable de mieux résister aux sécheresses, aux incendies et aux autres conséquences du dérèglement climatique.

Développer de nouveaux mécanismes de financement pour accompagner la forêt de demain

Afin d'accompagner durablement l'adaptation des massifs forestiers au changement climatique, **la Région soutiendra l'émergence de nouveaux outils de financement permettant de mieux reconnaître les services rendus par les écosystèmes forestiers**. À ce titre, elle encouragera le développement de dispositifs de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) forestiers, permettant de valoriser les contributions des forêts à la préservation de la biodiversité, à la protection de la ressource en eau, au stockage du carbone ou encore à la limitation des risques naturels.

Restaurer les sites Natura 2000 impactés par les incendies

De nombreux sites Natura 2000 ont été touchés par les incendies, notamment les zones humides de l'arrière-dune du pays de Born et de Buch, les zones humides du littoral girondin, les dunes littorales entre la Pointe de Grave et le Cap Ferret, ainsi que plusieurs sites du Bassin d'Arcachon et du sud Gironde.

La Région mobilisera les financements européens FEADER pour actualiser les suivis scientifiques, mettre à jour la cartographie des habitats naturels et identifier les opérations de restauration à engager. Elle orientera également le dispositif « Contrats Natura 2000 » vers le financement d'actions de gestion, d'entretien et de restauration des milieux naturels affectés. Première estimation : 100 000 euros de FEADER pour l'animation des sites Natura 2000 et 200 000 euros de financements Région/FEADER pour les contrats de restauration.

Déployer une Zone Atelier « Forêt de Demain » dans le Médoc

En partenariat avec les Parcs naturels régionaux Médoc et Landes de Gascogne, les gestionnaires forestiers et les acteurs de la recherche, la Région étendra les travaux engagés depuis 2022 dans le cadre de la Zone Atelier « Forêts de demain et aménagement du territoire ».

Cette démarche permettra d'expérimenter à plus grande échelle des solutions favorisant l'adaptation des massifs forestiers au changement climatique et d'accompagner les réflexions territoriales sur la forêt de demain.

Première estimation : référence à l'expérimentation conduite depuis 2022 avec une mobilisation de **250 000 euros de la Région et 100 000 euros de l'Union européenne (FEDER)**.

Mettre en œuvre un plan de restauration de l'eau dans les forêts

En cohérence avec sa demande adressée à l'État de lancer un grand programme national de maintien de l'eau dans les forêts, la Région Nouvelle-Aquitaine entend prendre toute sa part, dans le cadre de ses compétences et de ses capacités d'intervention, pour accompagner la restauration du fonctionnement hydrique des massifs forestiers.

Face à la multiplication des sécheresses et des épisodes de chaleur extrême, elle amplifiera les actions visant à préserver durablement l'eau dans les sols et les écosystèmes forestiers afin de limiter leur vulnérabilité face aux incendies et de renforcer leur résilience.

Les actions soutenues pourront notamment concerner la restauration des zones humides, le reméandrage des cours d'eau, l'optimisation de la gestion hydraulique et le ralentissement des écoulements.

En lien avec les Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, la Région mobilisera également l'appel à projets « Agir pour la Nature » ainsi que les acteurs compétents en gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) afin de construire des réponses adaptées aux caractéristiques de chaque territoire.

Première estimation : mobilisation potentielle de **300 000 à 400 000 euros** dans le cadre de l'appel à projets « Agir pour la Nature », complétée par des cofinancements des Agences de l'eau.



Regénération naturelle de la forêt à la Teste-de-Buch suite aux incendies de 2022.

© Région Nouvelle-Aquitaine - Paul Robin

C- Mesures en faveur d'un aménagement du territoire durable

Mesure 12 : Repenser l'avenir des massifs et développer un jumeau numérique territorial d'aide à la décision

Les incendies de 2026 confirment la pertinence des travaux engagés dans le cadre du Programme Scientifique de Grande Ambition Régionale (PSGAR) **GRIFFON (Gestion des Risques multiples en FORêt de Nouvelle-Aquitaine)**.

Ce programme, consacré à la gestion des risques multiples en forêt, à l'analyse des vulnérabilités territoriales et à la compréhension des effets en cascade susceptibles d'affecter les territoires, est porté par l'INRAE, établissement particulièrement en pointe sur ces enjeux ainsi que sur les questions sanitaires, en partenariat avec plusieurs acteurs académiques de premier plan.

La Région a notamment financé la plateforme de lutte contre les pathogènes du pin EMERGREEN à hauteur de **7 M€**.

Ils révèlent également l'intérêt de renforcer la mobilisation de l'ensemble de l'écosystème régional de recherche et d'innovation afin de mieux préparer les forêts et les territoires de demain. À cette fin, la Région s'appuiera également sur les travaux conduits dans le cadre des PSGAR **ROSEAU**, consacré aux interactions entre ressource en eau, sols, écosystèmes et adaptation des territoires au changement climatique, **CORALI**, dédié aux dynamiques et à la résilience des espaces littoraux, ainsi que **MAIA**, centré sur l'adaptation des systèmes agricoles et agroécologiques aux évolutions climatiques et environnementales.

Ces programmes contribuent à l'acquisition de connaissances stratégiques sur les capacités d'adaptation des massifs forestiers, les interactions entre forêt, eau, agriculture et littoral, ainsi que sur les trajectoires de résilience des territoires face aux effets du changement climatique. Les incendies de 2026 soulignent toutefois la nécessité de renforcer les outils de partage, d'appropriation et de valorisation opérationnelle des connaissances produites.

La Région suscitera ainsi une mobilisation transdisciplinaire des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et du transfert afin de transformer ces connaissances en capacités opérationnelles d'anticipation, d'aide à la décision et de résilience territoriale.

Dans ce cadre, elle soutiendra la construction méthodologique d'un **jumeau numérique territorial intégrant les principaux risques systémiques affectant la Nouvelle-Aquitaine (incendies, inondations, tempêtes, sécheresses) et leurs impacts sur les populations, les activités économiques, les infrastructures et les milieux naturels**.

Les travaux conduits auront vocation à constituer le socle d'une future base de connaissance territoriale interrogeable permettant d'éclairer les choix publics d'aménagement et les stratégies d'adaptation des territoires. Ils alimenteront également les choix stratégiques qui seront portés par la Région dans le cadre de l'élaboration de son futur SRADDET, notamment en matière d'aménagement du territoire, de reconstitution des forêts, de gestion des ressources naturelles et d'adaptation au changement climatique.

Les travaux engagés permettront également de capitaliser les enseignements des incendies de 2026 afin d'actualiser la connaissance régionale des risques, d'enrichir les futurs documents de planification régionale, notamment le SRADDET, et

d'accompagner les collectivités dans la conception de stratégies d'adaptation intégrant pleinement les interfaces entre forêt, urbanisation et activités humaines.

La Région mobilisera à partir de 2027 son appel à projets annuel de recherche afin de soutenir ces travaux, en s'appuyant sur les PSGAR existants et sur l'ensemble de l'écosystème régional de recherche et d'innovation.

Une enveloppe de **2 M€** sera mobilisée.

Mesure 13 : Accompagner les collectivités dans les transitions territoriales

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne les stratégies de développement des territoires à travers sa politique contractuelle et la feuille de route Néo Terra. **La nouvelle génération de Contrats de Développement et de Transition (CDT) 2026-2028** permettra de poursuivre cet accompagnement en accordant une attention particulière aux territoires les plus vulnérables et aux enjeux de transition écologique.

Dans le cadre du plan régional exceptionnel à la suite des incendies de l'été 2026, la Région proposera aux intercommunalités concernées **des ateliers de transition territoriale afin d'identifier les leviers d'action permettant de renforcer la résilience des territoires face aux risques climatiques et au risque incendie.**

Les collectivités volontaires pourront également bénéficier de la démarche Néo Terra Adapt pour élaborer leurs stratégies locales d'adaptation au changement climatique à partir d'une analyse de leurs vulnérabilités climatiques, environnementales, démographiques et économiques dans une perspective de résilience à l'horizon 2050 et 2100. La démarche est fondée sur la méthode de la mission européenne « Adaptation au changement climatique / Pathways2Resilience », éprouvée par près de 100 territoires européens.

Enfin, les instances de gouvernance des Contrats de Développement et de Transition constitueront un cadre privilégié de dialogue, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du plan régional incendie à l'échelle locale.

Qui est concerné ?

EPCI et communes des territoires concernés.

Calendrier : déploiement à compter de 2027 dans le cadre des Contrats de Développement et de Transition 2026-2028.

Mesure 14 : Renforcer le cadre régional de référence pour l'aménagement résilient de demain

Après les incendies de 2022 et ceux de 2026, aménager à l'identique ne peut constituer une réponse satisfaisante.

Au-delà de la seule prévention du risque incendie, ces deux crises successives interrogent plus largement les modèles d'aménagement, de développement territorial et de gestion des ressources dans un contexte d'accélération du changement climatique et de multiplication des crises.

Face à ces défis, la Région organisera et animera, avec l'Etat, une gouvernance partenariale et pluridisciplinaire associant collectivités territoriales, agences d'urbanisme, laboratoires de recherche et organismes scientifiques, acteurs économiques et notamment de la filière de la forêt-bois, gestionnaires d'espaces naturels et partenaires institutionnels concernés.

Cette instance aura pour mission de rapprocher durablement les connaissances scientifiques, les politiques publiques régionales, les enjeux économiques et les réalités territoriales afin de poser des choix d'aménagement plus résilients et mieux adaptés aux évolutions climatiques à venir et d'en analyser les résultats sur le long terme dans une démarche de recherche action. Il s'agira ainsi de recueillir, mettre en cohérence et valoriser les enseignements issus des différents travaux déjà engagés à l'échelle régionale et nationale, mais aussi ceux déclenchés en post-incendies (cf mesures ci-avant) : prospective sur la forêt de demain, démarches territoriales conduites par les collectivités, programmes de recherche consacrés aux risques climatiques et à l'adaptation (PSGAR notamment), déploiement de Néo Terra Adapt, travaux conduits autour du jumeau numérique régional, retours d'expérience des incendies de 2022 et 2026, ainsi que les analyses et contributions produites dans le cadre de la Mission régionale d'adaptation des territoires (MRAT). L'ensemble de ces éléments sera ainsi versé à cette gouvernance de réflexion et de mise en perspective.

L'objectif de cette gouvernance est de constituer un socle partagé de connaissances et d'expertise permettant d'éclairer les décisions publiques, d'orienter les investissements vers les solutions les plus robustes face aux risques émergents et de faciliter l'appropriation par les territoires des connaissances, méthodes et outils utiles à l'évolution de leurs stratégies et projets d'aménagement et à la diffusion des retours sur expérience.

À travers cette dynamique, fidèle à son rôle d'organisation du dialogue territorial, la Région entend favoriser la structuration d'une trajectoire régionale d'adaptation au changement climatique, avec l'ambition de transformer les connaissances disponibles en leviers opérationnels pour les politiques territoriales, de renforcer les capacités d'ingénierie et d'anticipation des acteurs locaux, d'accélérer la diffusion des innovations issues de la recherche, de faciliter leur appropriation par les collectivités et aménageurs pour anticiper et in fine de mieux prévenir l'impact de crises climatiques futures sur l'attractivité des territoires.

Sur la base de ces travaux, la Région élaborera, avec ses partenaires, un cadre régional de référence pour l'aménagement résilient visant à accompagner les territoires dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et de leurs projets d'aménagement. Il alimentera les futures réflexions relatives à l'évolution du SRADDET afin de renforcer encore davantage l'intégration des enjeux d'adaptation et de résilience dans les politiques d'aménagement régionales.

Calendrier : lancement des travaux en 2027 avec une publication de cahier technique à l'issue de la concertation partenariale.

Ce qu'il faut retenir de ce plan de soutien

Un plan de soutien à très fort effet levier

15 M€ de financements publics

- **10,5 M€** de soutien du Conseil régional au total pour la mise en œuvre du plan.
- **4,4 M€** de fonds européens.

127 M€ de financements privés générés grâce au très fort effet levier des outils d'ingénierie financière publics déployés par la Région au bénéfice des territoires et des acteurs économiques.



Région
**Nouvelle-
Aquitaine**

Service Presse

14 rue François-de-Sourdis 33077 Bordeaux Cedex

T. 05 57 57 02 75

presse@nouvelle-aquitaine.fr

nouvelle-aquitaine.fr

